

HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

n° 2022/10

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 32

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L313-1 et L 332-8
VU les explications données par le Président à la demande des membres de l'assemblée.

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, l'assemblée désigne Mme Michèle MOUTTE, Présidente de séance qui soumet au vote les comptes administratifs 2021

ADOpte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 pour le Service Général dont le résultat est le suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	4 356 062,31 €
	Recettes	5 006 342,39 €

Soit un excédent de clôture de 650 280,08 €

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	1 379 453,49 €
	Recettes	1 137 973,34 €

Soit un déficit de clôture de 241 480,15 €

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

21 AVR. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Objet : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - SUITE

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 pour le Service Economie dont le résultat est le suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	641 179,23 €
	Recettes	2 018 953,77 €
Soit un excédent de clôture de 1 377 774,54 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	2 673 096,26 €
	Recettes	2 677 017,79 €
Soit un excédent de clôture de 3 921,53 €		

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 pour le Service Déchets ménagers dont le résultat est le suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	1 579 879,22 €
	Recettes	1 425 742,06 €
Soit un déficit de clôture de 154 137,16 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	1 514 117,27 €
	Recettes	1 154 893,71 €
Soit un déficit de clôture de 359 223,56 €		

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 pour le Service SPANC dont le résultat est le suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	13 312,51 €
	Recettes	15 980,00 €
Soit un excédent de clôture de 2 667,49 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	24 363,00 €
	Recettes	3 996,51 €
Soit un déficit de clôture de 20 366,49 €		

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

J. Depieds
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_10BI-DE

n° 2022/10 bis

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 39

▪ en exercice : 39

▪ qui ont pris part à la délibération : 32

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES

Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON

Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN

M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON

M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE

Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN

M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER

M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE

M. Gérard BURCHERI, conseiller communautaire de REDORTIERS

Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE

Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.

M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION

Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE

M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, conseillers communautaires de SAINT MAIME

M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

M. Alain CLAPIER, conseiller communautaire de VACHERES

M. Pierre POURCIN, conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET

Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L313-1 et L 332-8

VU les explications données par le Président à la demande des membres de l'assemblée.

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations, l'assemblée désigne Mme Michèle MOUTTE, Présidente de séance qui soumet au vote les comptes administratifs 2021

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 pour le Service Général dont le résultat est le suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	4 356 062,31 €
	Recettes	6 785 163,29 €
Soit un excédent de clôture de 2 429 100,98 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	1 379 453,49 €
	Recettes	1 336 297,87 €
Soit un déficit de clôture de 43 155,62 €		

n° 2022/10 bis

Objet : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - SUITE

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 pour le Service Economie dont le résultat est le suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	641 179,23 €
	Recettes	2 467 427,82 €
Soit un excédent de clôture de 1 826 248,59 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	4 033 038,72 €
	Recettes	2 677 017,79 €
Soit un déficit de clôture de 1 356 020,93 €		

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 pour le Service Déchets ménagers dont le résultat est le suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	1 579 879,22 €
	Recettes	1 915 134,94 €
Soit un excédent de clôture de 335 255,72 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	1 514 117,27 €
	Recettes	1 770 497,20 €
Soit un excédent de clôture de 256 379,93 €		

ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 pour le Service SPANC dont le résultat est le suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	13 312,51 €
	Recettes	48 317,25 €
Soit un excédent de clôture de 35 004,74 €		

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	24 363,00 €
	Recettes	3 996,51 €
Soit un déficit de clôture de 20 366,49 €		

Annule et remplace la délibération n°2022/10

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

Jacques DEPIEDS

HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

n° 2022/11

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

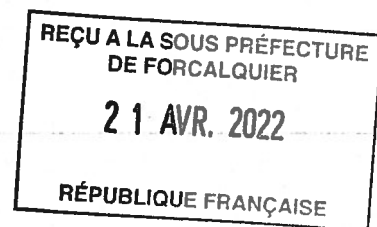
PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : COMPTES DE GESTION 2021



Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu

CONSIDERANT que les résultats des comptes administratifs 2021 coïncident avec ceux des comptes de gestion.

A l'Unanimité

APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2021 du trésorier comptable de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon pour le service principal, le service économie, le service déchets ménagers et le S.P.A.N.C.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_12-DE

n° 2022/12

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 39
▪ en exercice : 39
▪ qui ont pris part à la délibération : 34

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le vote des comptes administratifs 2021 et leurs résultats

A l'Unanimité

A. Budget Principal

DECIDE de prélever 347 838,33 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement au 1068 pour combler le déficit. Le solde de 2 081 262,65 € est maintenu au 002 « excédent reporté » en fonctionnement. Le déficit d'investissement de 43 155,62 € est reporté au 001 « déficit reporté »

B. Budget Economie

DECIDE de prélever 1 462 356,76 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement au 1068 pour combler le déficit. Le solde de 363 891,83 € est maintenu au 002 « excédent reporté » en fonctionnement. Le déficit d'investissement de 1 356 020,93 € est reporté au 001 « déficit reporté »

n° 2022/12

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS - SUITE

C. Budget Déchets ménagers

DECIDE de reporter les excédents de chaque section au budget primitif 2022.

D. Budget SPANC

DECIDE de prélever 20 366,49 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement au 1068 pour combler le déficit. Le solde de 14 638,25 € est maintenu au 002 « excédent reporté » en fonctionnement. Le déficit d'investissement de 20 366,49 € est reporté au 001 « Déficit reporté »

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

J. Depieds

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_13-DE

n° 2022/13

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 39
▪ en exercice : 39
▪ qui ont pris part à la délibération : 34

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU l'article L5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'état 1259 de notification des taxes directes locales

CONSIDERANT la volonté de maintenir les taux sur le territoire de l'ancienne Communauté de Haute Provence.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

n° 2022/13

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 - SUITE

ADOPTÉ les taux comme suit :

Taxe	Base 2022	Taux voté	Produit assuré
Taxe Foncier Bâti	13 496 000	7,22 %	974 411
Taxe Foncier Non Bâti	414 200	23,63 %	97 875
Contribution Foncière des Entreprises	2 141 000	31,13 %	1 072 286

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_14-DE

n° 2022/14

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2022

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT les bases prévisionnelles pour la taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2022.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

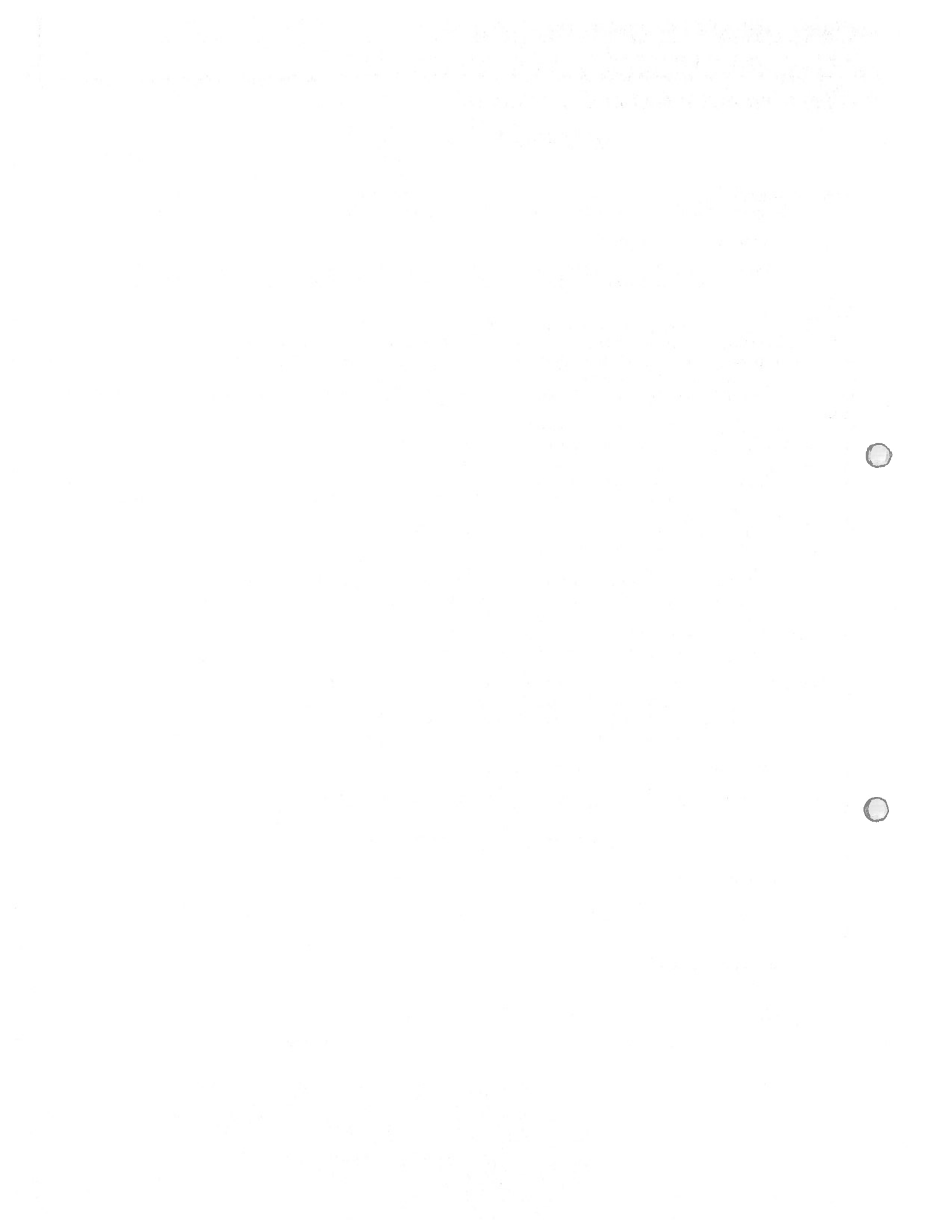
FIXE la TEOM à 9,5 % assurant un produit de 1 214 143,13.€

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques Depieds
Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_15-DE

n° 2022/15

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 07/04/2022

Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : VOTE DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI POUR 2022

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 153obis et 1639A du Code Général des Impôts
CONSIDERANT l'évaluation des charges afférentes à cette nouvelle compétence.
CONSIDERANT que le produit de cette taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40€ par habitant.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ARRETE le produit de la taxe GEMAPI à 130 000 € pour l'année 2022.
AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

n° 2022/16

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

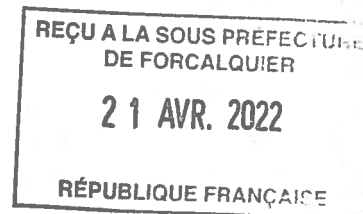
PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – Service Principal



Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,
VU les articles L2312-1, L-2312-3 et L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'instruction comptable M14
CONSIDERANT la présentation du Budget Primitif 2022 pour le service Principal

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOpte le Budget Primitif 2022 pour le service Principal qui s'équilibre comme suit :

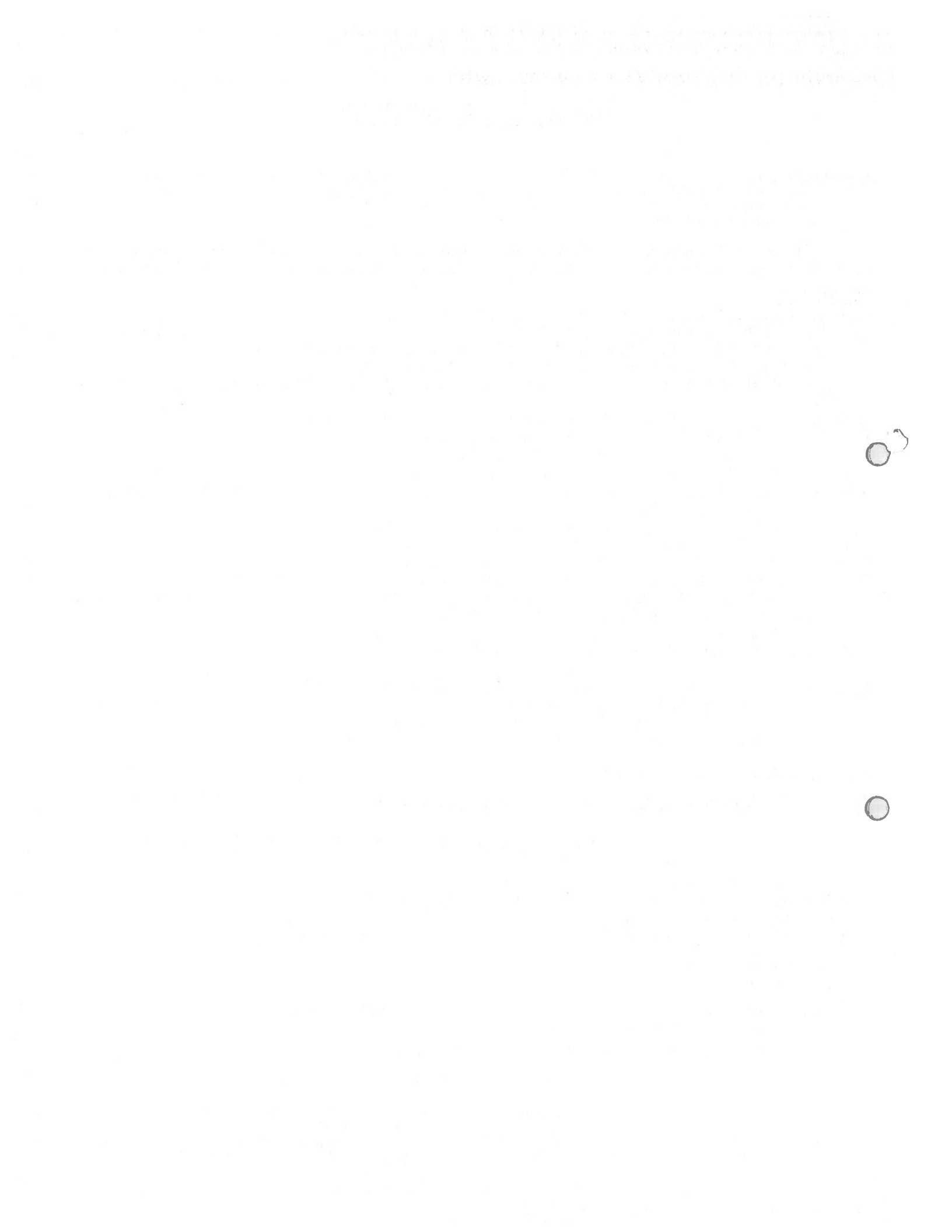
- Section de fonctionnement : 7 055 267,00 €
- Section d'investissement : 4 251 495,00 €

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS





HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

n° 2022/17

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

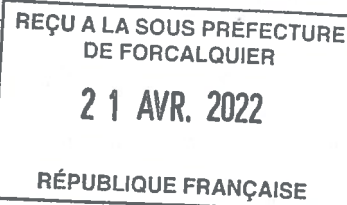
PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – Service Economie



Le Conseil de Communauté

L'Exposé du Rapporteur entendu,
VU les articles L2312-1, L-2312-3 et L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'instruction comptable M14
CONSIDERANT la présentation du Budget Primitif 2022 pour le service Economie

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOpte le Budget Primitif 2022 pour le service Economie qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 800 011,00 €
- Section d'investissement : 5 699 687,00 €

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
1155 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637



HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

n° 2022/18

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

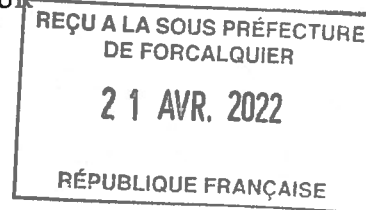
PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – Service Déchets Ménagers



Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,
VU les articles L2312-1, L-2312-3 et L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'instruction comptable M14
CONSIDERANT la présentation du Budget Primitif 2022 pour le service Déchets Ménagers

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOpte le Budget Primitif 2022 pour le service Déchets Ménagers qui s'équilibre comme suit :

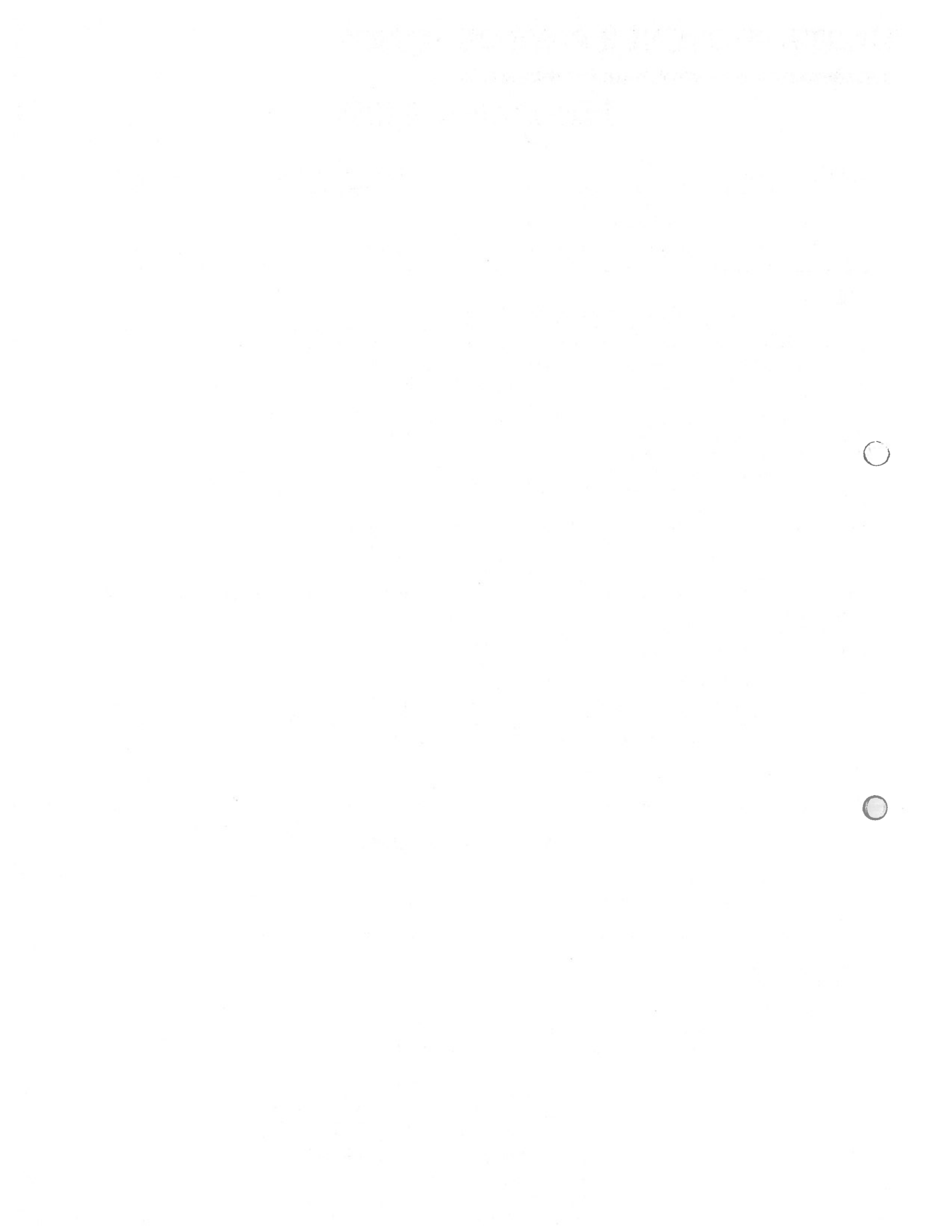
- Section de fonctionnement : 2 129 680,00 €
- Section d'investissement : 2 058 811,00 €

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

n° 2022/19

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

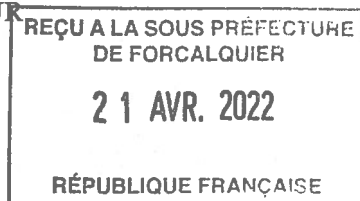
PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – Service SPANC



Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,
VU les articles L2312-1, L-2312-3 et L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'instruction comptable M14
CONSIDERANT la présentation du Budget Primitif 2022 pour le service SPANC

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOpte le Budget Primitif 2022 pour le service SPANC qui s'équilibre comme suit :

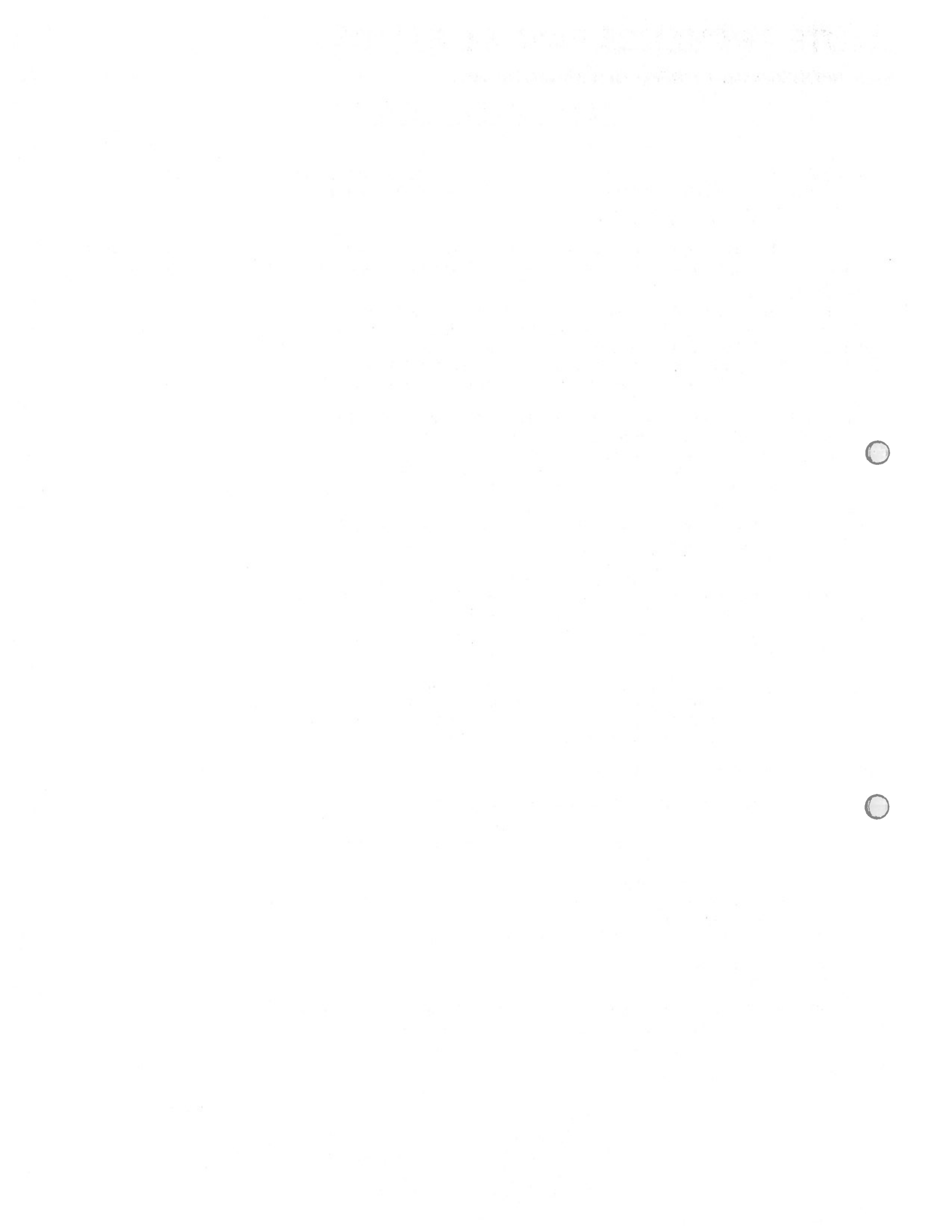
- Section de fonctionnement : 28 796,00 €
- Section d'investissement : 22 803,00 €

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_20-DE

n° 2022/20

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) créé par la Loi du 16/10/2010

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

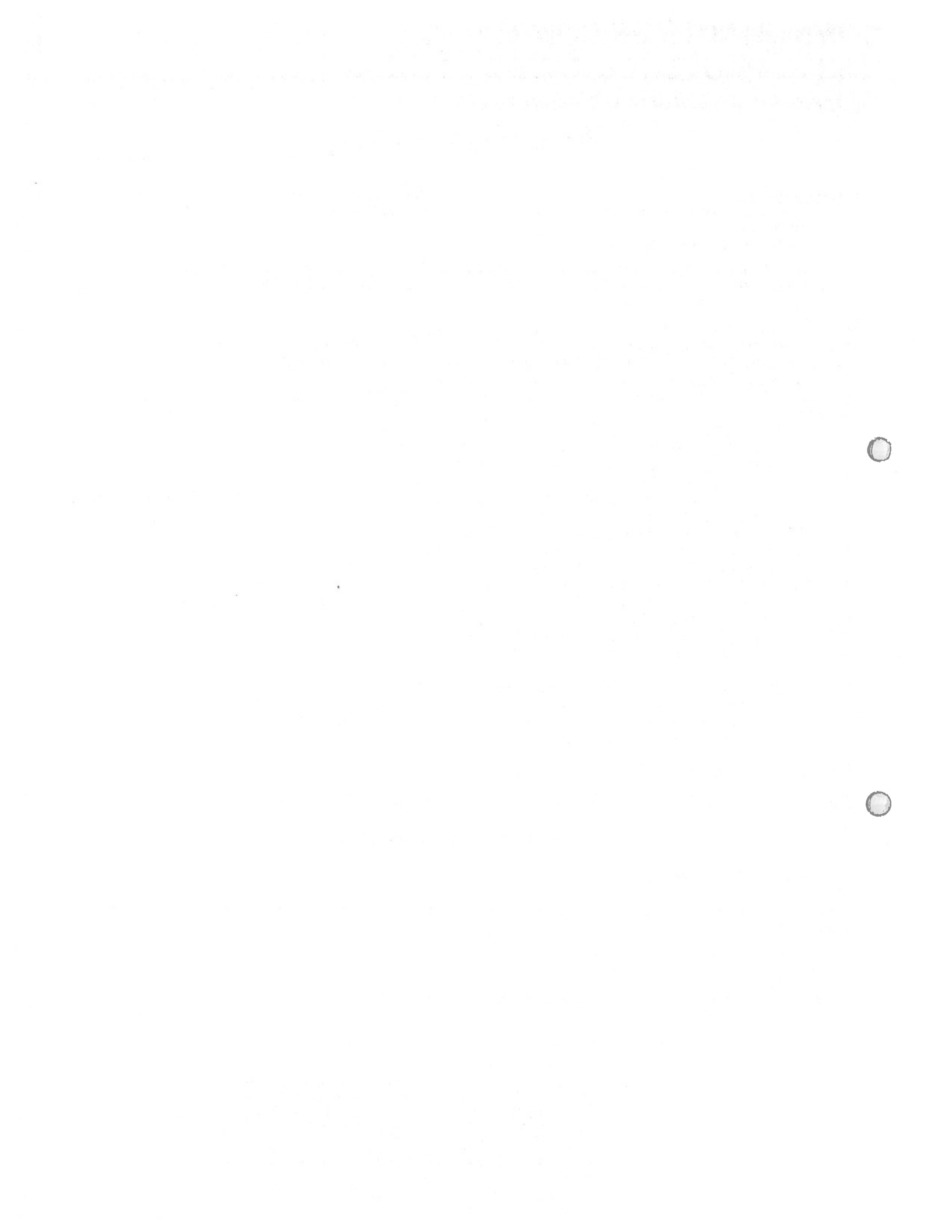
DECIDE de prendre en charge la totalité du prélèvement pour 2022

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_21-DE

n° 2022/21

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT 2022

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

A l'Unanimité,

DECIDE de **MODIFIER** les autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT 2021

Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
Presbytère de Villemus	933 000 €	-	933 000 €	827 058,17 €	6 234 €	99 797,83 €	35 000 €	64 797,83 €	130 000 €
		RECETTES	156 749,01 €	Emissions	Solde restant				
		Etat	100 000 €	100 000 €	solde				
		Région	50 000 €	40 000 €	10 000 €				
		Prime énergie	6 749,01 €	6 872 €	solde				

Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
Crèche de St Michel	1 500 000 €	135 000 €	1 635 000 €	2 808 €	66 122,28 €	-	830 000 €	606 069,72 €	130 000 €
		RECETTES	1 350 000 €	Emissions	Solde restant				
		Etat	330 000 €	-	330 000 €				
		Région	330 000 €	-	330 000 €				
		Département	40 000 €	-	40 000 €				
		CAF	650 000 €	-	650 000 €				

Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
Complexe de Villemus	643 000 €	220 000 €	863 000 €	68 100,84 €	422 288,50 €	63 420,84 €	89 189,82 €	220 000 €	-
		RECETTES	184 491,82 €	Emissions	Solde restant				
		Etat	100 000 €	75 110 €	24 890 €				
		Région	60 000 €	8 000 €	52 000 €				
		Europe	24 491,82 €	-	24 491,82 €				
						Soit un total de :	372 610,66 €		

Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
GEMAPI	850 000 €	350 000 €	1 200 000 €	103 069,20 €	22 860 €	-	350 000 €	300 000 €	426 70,8 €
		RECETTES	100 000 €	Emissions	Solde restant				
		Etat	100 000 €	-	100 000 €				

Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
Château de Reillanne	2 200 000 €	-	2 200 000 €	60 007,60 €	4 488 €	-	495 512 €	900 000 €	732 991,40 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
 Reçu en préfecture le 21/04/2022
 Affiché le
 ID : 004-200071025-20220414-DE 2022_21-DE 2/3

Objet : BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT 2021

Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
Voirie	1 000 000 €	-	1 000 000 €	-	333 379,43 €	-	400 000 €	266 620,57 €	-
Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
Logement SIMIANE	120 000 €	- 10 000 €	110 000 €	-	110 000 €	-	clôturé	-	-
Travaux	50 000 €	20 000 €	70 000 €	-	-	-	70 000 €	-	-
Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
Logement REILLANNE	120 000 €	- 4 806,20 €	- 115 193,80 €	-	115 193,80 €	-	clôturé	-	-
Travaux	150 000 €	-	150 000 €	-	4 372 €	115 628 €	-	30 000 €	-

DECIDE d'OUVRIR les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Opération	AP initiale votée	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
				2022	2024	
Projet MONTJUSTIN	650 000 €	-	-	50 000 €	250 000 €	350 000 €
Projet OPPEDETTE	800 000 €	-	-	150 000 €	350 000 €	300 000 €

DEMANDE l'inscription dans les prochains documents budgétaires des crédits de paiements tels que détaillés ci-dessus.
DIT que les crédits de paiement sont fixés par le budget de l'exercice.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

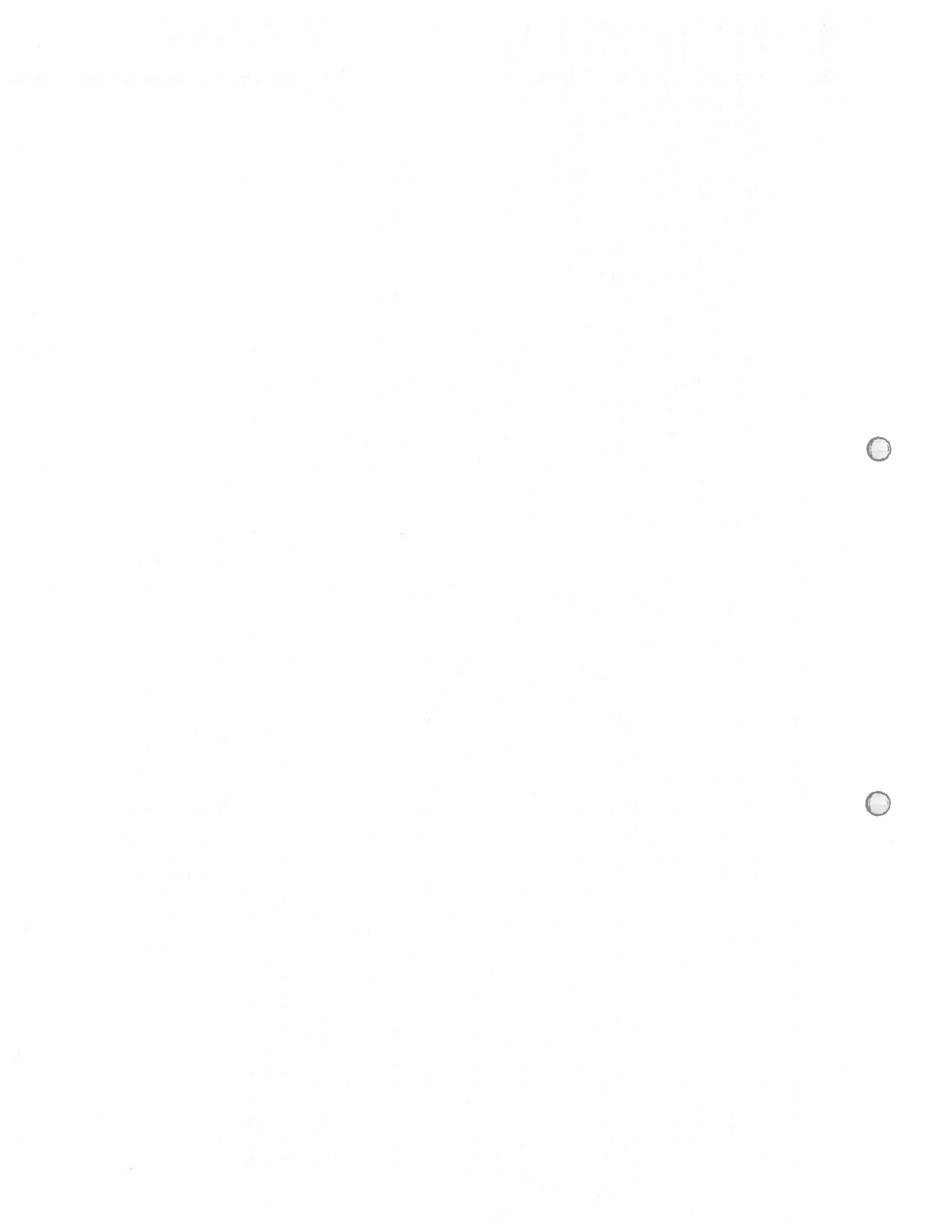
Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,



Jacques Depieds

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_22-DE

n° 2022/22

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance :

Mme Michèle MOUTTE

Objet :

BUDGET ECONOMIE - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT 2022

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

A l'Unanimité,

DECIDE de MODIFIER les autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.

Objet : BUDGET ECONOMIE – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT 2021

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer	
							2022	2023		
VILLEMUS multiservices	566 206,87 €	-	566 206,87 €	159 338,19 €	82 863,28 €	324 005,40 €	- 50 000 €	50 000 €	-	
	RECETTES		293 374 €	<i>Emissions</i>	<i>Solde restant</i>	Soit la somme totale de : 274 005,40 € en 2022				
	<i>DETR</i>		120 000 €	58 254 €	61 746 €					
	<i>Région</i>		80 000 €	-	80 000 €					
	<i>Europe</i>		53 374 €	-	53 374 €					
		<i>Cd04</i>	40 000 €	15 876,59 €	-					

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer	
							2022	2023		
Planétarium	2 250 000 €	293 000 €	2 543 000 €	723 298,64 €	1 690 488,59 €	44 514,41 €	11 701,36 €	clôturé	-	
	RECETTES		1 100 000 €	<i>Emissions</i>	<i>Solde restant</i>	Soit la somme totale de : 129 212,77 € en 2022				
	<i>Etat</i>		400 000 €	231 780 €	168 220 €					
	<i>Région</i>		1 000 000 €	648 710,50 €	308 949,50 €					
	<i>CRCA</i>		50 000 €	-	50 000 €					

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer	
							2022	2023		
Ateliers de St Martin les Eaux	750 000 €	200 000 €	950 000 €	2 250 €	18 602,77 €	-	400 000 €	529 147,23 €	-	
	RECETTES		400 000 €	<i>Emissions</i>	<i>Solde restant</i>					
	<i>Etat</i>		250 000 €	-	250 000 €					
	<i>Région</i>		150 000 €	-	150 000 €					

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer	
							2022	2023		
Hangars de Banon	1 000 000 €	250 000 €	1 250 000 €	3 045 €	212 009,87 €	-	437 990,13 €	596 955 €	-	
	RECETTES		70 000 €	<i>Emissions</i>	<i>Solde restant</i>					
	<i>Région</i>		70 000 €	-	70 000 €					

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
Maison Mathurin	800 000 €	-	800 000 €	-	-	-	50 000 €	400 000 €	350 000 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
 Reçu en préfecture le 21/04/2022
 Affiché le
 ID : 004-20007-1025-2022-0414-D-2022-22-DE
 2,3

Objet : BUDGET ECONOMIE - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT 2021

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer	
							2022	2023		
Réhabilitation de la Mine à St MAIME	900 000 €	-	900 000 €	-	14 500 €	590 €	50 000 €	400 000 €	435 000 €	
Soit la somme totale de :							50 500 €			
50 500 € en 2022										

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer	
							2022	2023		
Projet Eaux minérales à St MARTIN	911 000 €	-	911 000 €	-	9 000 €	11 000 €	250 000 €	300 000 €	341 000 €	
Soit la somme totale de :							261 000 €			
261 000 € en 2022										

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
ZAE REILLANNE	700 000 €	-	700 000 €	-	-	280 000 €	-	300 000 €	120 000 €

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
ZAE Pitaugier/ Dauphin	400 000 €	-	400 000 €	1 963 €	2 503,60 €	-	76 200 €	200 000 €	119 333,40 €

DECIDE D'OUVRIR les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Opérations	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
Maison médicale de BANON	250 000 €	-	250 000 €	-	-	-	100 000 €	150 000 €	-

DEMANDE l'inscription dans les prochains documents budgétaires des crédits de paiements tels que détaillés ci-dessus.
DIT que les crédits de paiement sont fixés par le budget de l'exercice.
AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.

Le Président de Communauté de communes
 Haute-Provence Pays de Banon,



Jacques DEPIED



COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_23-DE

n° 2022/23

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 39
▪ en exercice : 39
▪ qui ont pris part à la délibération : 34

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : BUDGET DECHETS MENAGERS – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT 2022

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

A l'Unanimité,

DECIDE de **MODIFIER** les autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.

Objet: BUDGET DECHETS MENAGERS – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT 2021

Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
Déchetterie de Banon	1 267 331,12 €		1 267 331,12 €	17 179,21 €	958 210,97 €		50 000 €	180 151,01 €	
		RECETTES	264 000 €	<i>Emissions</i>	<i>Solde restant</i>	Soit un total de :			
		Région	264 000 €	-	264 000 €	111 783,03 €			
Opération Acquisition colonnes	750 000 €		1 000 000 €	154 689,80 €	157 887,48 €		400 000 €	247 922,72 €	
		RECETTES	150 000 €	<i>Emissions</i>	<i>Solde restant</i>				
		Région	150 000 €	80 256,60 €	69 743,40 €				
Opération Aménagement PAV	630 000 €		755 000 €	67 217,18 €	277 612,88 €		200 000 €	150 169,94 €	
	10 000 €		20 000 €	-	2 329,20 €		7 000 €	10 070,80 €	
		RECETTES	150 000 €	<i>Emissions</i>	<i>Solde restant</i>				
		PAS	32 269,75 €	30 276,96 €	-				
		Région	150 000 €	-	150 000 €				
Opération Matériel de transport	300 000 €		320 000 €	-	97 117,76 €		100 000 €	2 882,24 €	
		RECETTES	70 000 €	<i>Emissions</i>	<i>Solde restant</i>	Soit un total de :			
		Etat	70 000 €	-	70 000 €	280 000 €			
Opération Bennes	72 877,40 €		75 000 €	2 622,54 €			40 000 €	12 577,46 €	
		RECETTES	75 000 €	<i>Emissions</i>		Soit un total de :			
			75 000 €	2 622,54 €		60 000 €			

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
 Reçu en préfecture le 21/04/2022
 Affiché le
 ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_23-DE

Objet: BUDGET DECHETS MENAGERS – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT 2021

Opération	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
							2022	2023	
	300 000 €		300 000 €		74 120,10 €				70 000 €
Sondes		RECETTES	198 000 €	Emissions	Solde restant				
		Europe	198 000 €	-	198 000 €				

DECIDE d'OUVRIR l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

Opération	AP initiale votée	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
					2022	2023	
Garages et ateliers	550 000 €	576,86 €	4 772,83 €			70 000 €	24 650,31 €

Opération	AP initiale votée	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiements réalisés 2021	Restes à réaliser sur 2022	Crédits de paiement		Reste à financer
					2022	2023	
Programme LEADER	100 000 €					40 000 €	40 000 €
	RECETTES	80 000 €	Emissions	Solde restant	Soit un total de :		
	Europe	80 000 €	-	80 000 €			60 000 €

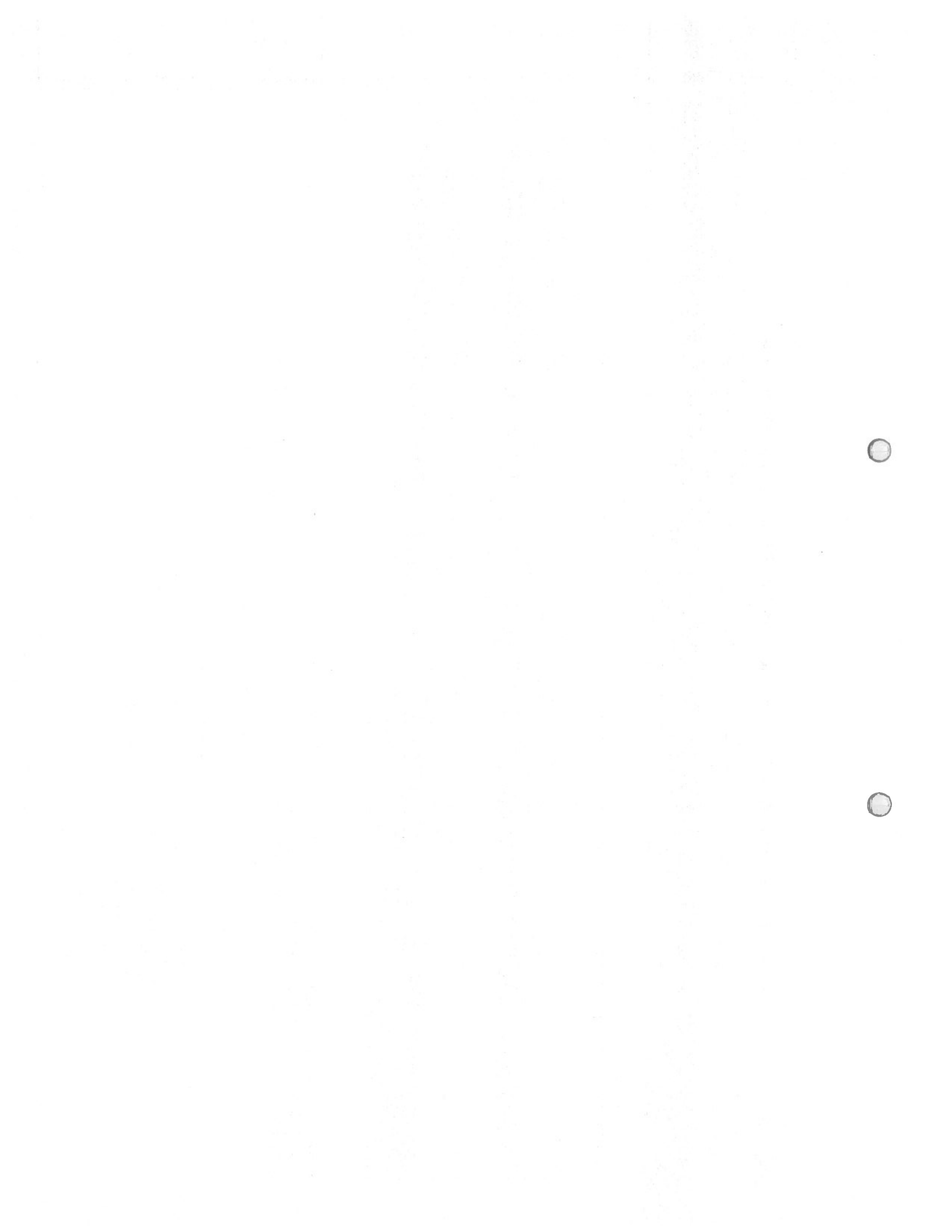
DEMANDE l'inscription dans les prochains documents budgétaires des crédits de paiements tels que détaillés ci-dessus.
DIT que les crédits de paiement sont fixés par le budget de l'exercice.
AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
 Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques Depieds
 Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_24-DE

n° 2022/24

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : **TRANSFERT DU FODAC DE REDORTIERS**
Demande de financement pour des travaux de voirie

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT le Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) mis en place par le département des Alpes de Haute Provence.

CONSIDERANT la délibération de la commune de REDORTIERS en date du 24 mars 2022 renonçant à la subvention FODAC au profit de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon pour l'année 2022.

Objet : TRANSFERT DU FODAC DE REDORTIERS - SUITE
Demande de financement pour des travaux de voirie

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le transfert du FODAC 2022 de la commune de REDORTIERS pour un montant de 14 460 € maximum.

APPROUVE le projet de réfection de la voirie à REDORTIERS

CONSIDERANT le montant du devis qui s'élève à 25 550 € HT.

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération	Conseil Départemental FODAC 2022	Autofinancement
25 550 € HT	14 640 €	10 910 €

SOLLICITE le concours financier du département au titre du FODAC.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter la demande de financement.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Dequ
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_25-DE

n° 2022/25

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 34

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : AMORTISSEMENT DU VEHICULE POUR LE SERVICE SPANC

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

CONSIDERANT la nécessité de fixer la durée d'amortissement du véhicule acquis pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

A l'Unanimité

FIXE la durée d'amortissement pour les véhicules à 8 années.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

De la
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_26-DE

n° 2022/26

Nombre de membres :

• afférents au Conseil de Communauté : 39
• en exercice : 39
• qui ont pris part à la délibération : 33

• Date de la convocation :

Le 07/04/2022

• Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance :

Mme Michèle MOUTTE

Objet :

ST MARTIN-LES-EAUX – Forages de reconnaissance pour la recherche d'eau sulfurée - Signature du marché

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT la consultation réalisée dans le cadre d'un appel d'offres le 26/01/2022

CONSIDERANT le résultat de cette consultation dont l'ouverture des plis a eu lieu le 7/03/2022

CONSIDERANT l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre et le classement des entreprises.

Après en avoir délibéré

A la majorité avec 25 voix pour et 8 abstentions.

n° 2022/26

Objet : ST MARTIN-LES-EAUX – Sondages de reconnaissance pour la recherche d'eau sulfurée - Signature du marché

AUTORISE la signature du marché avec l'entreprise FORASUD pour un montant total BPU à 227 689 € HT et l'estimation pour sondage positif tubé inox à 150 m à 231 099 € HT

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaire au marché

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

Séance du 14 avril 2022

n° 2022/27

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation :

Le 07/04/2022

Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : DECHETERIE DE BANON – CONSTRUCTION DE GARAGES ET ATELIERS -
Signature des marchés

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT la consultation réalisée dans le cadre d'un appel d'offres le 22/11/2021

CONSIDERANT le résultat de cette consultation dont l'ouverture des plis a eu lieu le 29/01/2022

CONSIDERANT l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre et le classement des entreprises.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

n° 2022/27

Objet : DECHETERIE DE BANON – CONSTRUCTION DE GARAGES ET ATELIERS -
Signature des marchés

AUTORISE la signature du marché avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 01 - VRD	SETP	47 715,82 €
Lot 02 – Gros Oeuvre	COMBA	90 517,76 €
Lot 03 – Charpente métallique – Couverture – Bardages - Serrurerie	BOREY	163 000,00 €
Lot 04 – Menuiserie Aluminium	ALPES PROVENCE MENUISERIES	5 103,14 €
Lot 05 – Portes de garage	BOREY	24 150,00 €
Lot 07 – Cloisons – Doublages – Faux-plafonds	GARCIA	9 963,45 €
Lot 08 - Carrelages	CAVEGLIA MARCHETTO	9 700 ,00 €
Lot 09 - Peinture	SPINELLI	3 913,05 €
Lot 10 – Plomberie- Ventilation	SARL AILHAUD Michel	16 056,39 €
Lot 11 – Electricité – Courants forts et faibles	SAS CAPARROS Electricité	25 735,00 €
Lot12 – Générateur Photovoltaïque	PROVENCE ECO ENERGIE	54 580,55 €

DIT que le lot 6 « Menuiserie bois » est déclaré infructueux et sera attribué ultérieurement.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaire au marché

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_28-DE

n° 2022/28

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 33

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT BILLETTERIE AVEC LE CENTRE D'ASTRONOMIE

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU les statuts de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

CONSIDERANT que la communauté de communes est compétente en matière de tourisme

CONSIDERANT que la Communauté de communes assure la gestion du bureau d'informations touristiques de St Michel l'Observatoire.

CONSIDERANT la demande du Centre d'astronomie et de la municipalité d'assurer la billetterie pour le centre d'astronomie.

CONSIDERANT la convention de partenariat avec le Centre d'astronomie

n° 2022/28

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT BILLETIERIE AVEC LE CENTRE D'ASTRONOMIE

Après en avoir délibéré
A la majorité avec 31 voix pour et 2 abstentions.

AUTORISE la signature de la convention avec le centre d'astronomie.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_29-DE

n° 2022/29

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation :

Le 07/04/2022

Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance :

Mme Michèle MOUTTE

Objet :

OUVERTURE D'UN COMPTE DFT pour régie de recettes « Service Tourisme »

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22

VU les articles R 16-17-1 à R 16-17-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux.

VU la délibération du 23 juin 2017 autorisant le Président à créer des régies intercommunales.

VU l'arrêté du président n°2019/25 du 19 mars 2019 instituant une régie de recettes pour le service tourisme.

VU l'avis conforme du comptable public.

n° 2022/29

Objet : OUVERTURE D'UN COMPTE DFT pour régie de recettes « Service Tourisme »

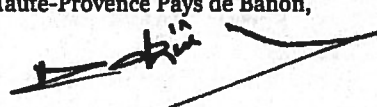
Après en avoir délibéré
A l'Unanimité.

AUTORISE la création d'un compte de Dépôts de Fonds du trésor (DFT) auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques 04 et la mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_30-DE

n° 2022/30

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 39
▪ en exercice : 39
▪ qui ont pris part à la délibération : 33

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : VILLEMUS – COMMERCE DE PROXIMITÉ – Contrat de bail

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT les travaux d'aménagement du commerce de proximité sur la commune VILLEMUS.

CONSIDERANT la demande de Monsieur Guy BONIFAY .

CONSIDERANT le projet de contrat de bail

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le dit contrat qui doit intervenir avec Monsieur Guy BONIFAY²

n° 2022/30

Objet : VILLEMUS – COMMERCE DE PROXIMITE – Contrat de bail

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en recouvrement le loyer fixé à 300 € HT (trois cent euros hors taxes)

DIT qu'une caution représentant un mois de loyer sera versée au comptable de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon soit 300 € HT (trois cent euros hors taxes)

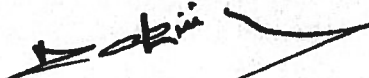
DIT que la mise à disposition des lieux est effectuée à compter du 1^{er} avril 2022.

DIT que le recouvrement du loyer interviendra à compter du 1^{er} octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_31-DE

n° 2022/31

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 39
▪ en exercice : 39
▪ qui ont pris part à la délibération : 33

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : ATELIER CONTE POUR LES CRECHES DE MANE, REILLANNE ET LE RELAIS
PETITE ENFANCE DE LA CCHPPB
Demande de subvention en fonctionnement 2022 auprès de la CAF

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'atelier conté pour les 0-3 ans à la crèche de MANE, de REILLANNE et au Relais Petite Enfance (R.P.E) de la CCHPPB .

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet pour favoriser l'éveil artistique des tout petits.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes.

CONSIDERANT que le montant du projet qui s'élève à 9 000 € HT

n° 2022/31

Objet : **ATELIER CONTE POUR LES CRECHES DE MANE, REILLANNE ET LE RELAIS
PETITE ENFANCE DE LA CCHPPB
Demande de subvention en fonctionnement 2022 auprès de la CAF**

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité.

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	CAF	Autofinancement
9 000 € HT	7 200 €	1 800 €

SOLLICITE le concours financier de la caisse des Allocation Familiales pour son projet de fonctionnement au titre de l'année 2022

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_32-DE

n° 2022/32

Nombre de membres :

• afférents au Conseil de Communauté : 39
• en exercice : 39
• qui ont pris part à la délibération : 33

• **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

• **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : REILLANNE – Acquisition de la propriété cadastrée section F n° 223

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la proposition de M. et Mme Jean-Paul MAIRIF de vendre la parcelle cadastrée section F n° 223 pour la somme de 180 000 €.

CONSIDERANT l'avis de France Domaine/

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette acquisition sur le plan économique.

n° 2022/32

Objet : REILLANNE – Acquisition de la propriété cadastrée section F n° 223

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité.

DECIDE l'acquisition de la propriété cadastrée section F n°223 à REILLANNE pour le prix de 180 000 €.

DESIGNE Maître Nathalie DARSH-PASINI, Notaire à CERESTE (04280) Place du Général De Gaulle BP2 pour rédiger l'acte authentique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_32BI-DE

n° 2022/32bis

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 33

• Date de la convocation :

Le 07/04/2022

• Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : REILLANNE – Acquisition de la propriété cadastrée section F n° 223

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la proposition de M. et Mme Jean-Paul MAIRIF de vendre la parcelle cadastrée section F n° 223 pour la somme de 180 000 €.

CONSIDERANT l'avis de France Domaine/

CONSIDERANT l'intérêt que revêt cette acquisition sur le plan économique.

n° 2022/32bis

Objet : REILLANNE – Acquisition de la propriété cadastrée section F n° 223

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité.

DECIDE l'acquisition de la propriété cadastrée section F n°223 à REILLANNE pour le prix de 180 000 €.

DESIGNE Maître Magali BOULNOIS-DERIEU et Caroline STAHL-BAGARRI, Notaire à BANON (04150)
Villa la parenthèse – 50 Route de Forcalquier pour rédiger l'acte authentique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Annule et remplace la délibération n°2022/32

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_33-DE

n° 2022/33

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 33

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : REILLANNE – Acquisition d'un fonds de commerce section F n° 223

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU l'article L. 5211-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la proposition de Mme Sabine MEYER de vendre le fonds de commerce à REILLANNE section F n°223 pour un montant de 35 000 €

CONSIDERANT l'intérêt que revêt l'acquisition de ce fonds de commerce pour le territoire de la Communauté et notamment la commune de REILLANNE

Après en avoir délibéré
A l'unanimité.

n° 2022/33

Objet : REILLANNE – Acquisition d'un fonds de commerce section F n° 223

DECIDE l'acquisition du fonds de commerce cadastré section F n°223 à REILLANNE pour le prix de 35 000 €.

DESIGNE Maître Magali BOULNOIS-DERIEN notaire à BANON pour rédiger l'acte authentique.

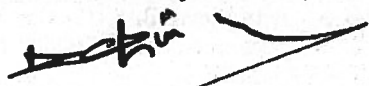
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget économie 2022.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_33BI-DE

n° 2022/33bis

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 39
▪ en exercice : 39
▪ qui ont pris part à la délibération : 33

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MÂNE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance :

Mme Michèle MOUTTE

Objet :

REILLANNE – Acquisition d'un fonds de commerce section F n° 223

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU l'article L 5211-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la proposition de Mme Sabine MEYER de vendre le fonds de commerce à REILLANNE section F n°223 pour un montant de 35 000 €

CONSIDERANT l'intérêt que revêt l'acquisition de ce fonds de commerce pour le territoire de la Communauté et notamment la commune de REILLANNE

Après en avoir délibéré
A l'unanimité.

n° 2022/33bis

Objet : REILLANNE – Acquisition d'un fonds de commerce section F n° 223

DECIDE l'acquisition du fonds de commerce cadastré section F n°223 à REILLANNE pour le prix de 35 000 €.

DESIGNE Maître Magali BOULNOIS-DERIEU et Caroline STAHL-BAGARRI, Notaire à BANON (04150) Villa la parenthèse – 50 Route de Forcalquier pour rédiger l'acte authentique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget économie 2022.

Annule et remplace la délibération n° 2022/33

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_34-DE

n° 2022/34

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 33

▪ **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

▪ **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : REILLANNE – ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ
Demande de financements au titre de la DSIL

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'acquisition à REILLANNE de la propriété cadastrée section F n°223

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur le plan économique et social.

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de réimplanter des commerces de proximité dans les communes.

CONSIDERANT le montant de l'opération qui s'élève à 215 000 € HT

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

n° 2022/34

Objet : REILLANNE – ACQUISITION D'UNE PROPRIETE
Demande de financements au titre de la DSIL

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	ETAT D.S.I.L 2022 - 2023	Autofinancement
215 000 € TTC	107 500 €	107 500 €

SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 si les crédits sont disponibles compte tenu de l'augmentation de l'enveloppe et à défaut en 2023.

AUTORISE le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_35-DE

n° 2022/35

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 39
- en exercice : 39
- qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation :

Le 07/04/2022

Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la présence d'associations ou structures d'intérêt communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT l'intérêt que revêtent ces structures sur le plan social et touristique.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

DECIDE de verser les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- ▶ ADMR Banon 12 000 €
- ▶ ADMR Reillanne 1 800 €
- ▶ Syndicat d'initiative de Revest du Bion 1 000 €
- ▶ Maison d'Assistantes maternelles à St Maime 5 000 €

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_36-DE

Séance du 14 avril 2022

n° 2022/36

Nombre de membres :

• afférents au Conseil de Communauté : 39
• en exercice : 39
• qui ont pris part à la délibération : 33

• **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

• **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARI, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVAULT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'AUBERGE DE MONTSALIER – Fonds de concours

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU les dispositions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre Communauté de communes et communes membres.

VU la demande du conseil municipal de MONTSALIER

CONSIDERANT le projet d'acquisition de mobilier pour l'auberge.

CONSIDERANT la demande de la commune de MONTSALIER pour le versement d'un fonds de concours de 18 000 €.

n° 2022/36

Objet : ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'AUBERGE DE MONTSALIER – Fonds de concours

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE le Président à verser le fonds de concours de 18 000 € à la commune de MONTSALIER pour son projet.

DIT que cette somme sera prélevée sur l'article 2041412 de la section d'investissement du budget principal.

DONNE POUVOIR au président pour toutes démarches et signatures nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le

ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_36BI-DE

n° 2022/36 bis

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 39

▪ en exercice : 39

▪ qui ont pris part à la délibération : 33

▪ Date de la convocation :

Le 07/04/2022

▪ Date d'affichage :

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES

Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON

Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN

M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON

M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE

Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN

M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER

M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE

M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS

Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE

Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.

M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION

Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE

M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME

Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET

Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR

Mme Muriel LAVALT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance :

Mme Michèle MOUTTE

Objet :

**ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA CUISINE DE L'AUBERGE DE MONTSALIER
Fonds de concours**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU les dispositions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre Communauté de communes et communes membres.

VU la demande du conseil municipal de MONTSALIER

CONSIDERANT le projet d'acquisition de mobilier pour la cuisine de l'auberge.

CONSIDERANT la demande de la commune de MONTSALIER pour le versement d'un fonds de concours de 17 500 €.

n° 2022/36 bis

Objet : ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'AUBERGE DE MONTSALIER – Fonds de concours

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE le Président à verser le fonds de concours de 17 500 € à la commune de MONTSALIER pour son projet.

DIT que cette somme sera prélevée sur l'article 2041412 de la section d'investissement du budget principal.

DONNE POUVOIR au président pour toutes démarches et signatures nécessaires.

Annule et remplace sa délibération n°2022/36 du 14/04/2022

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le
ID : 004-200071025-20220414-DELIB_2022_37-DE

n° 2022/37

Nombre de membres :

• afférents au Conseil de Communauté : 39
• en exercice : 39
• qui ont pris part à la délibération : 33

• **Date de la convocation :**

Le 07/04/2022

• **Date d'affichage :**

Le 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à AUBENAS-LES-ALPES, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Brigitte MOYA, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ conseillers communautaires de BANON
Mme Michèle BERTIN, M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Richard LE RIGUIER, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, M. Bernard GIORGI et Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
Mme Marie Christine ALMERAS, Conseillère communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Stephen PARRAUD, M. Jean Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : M. Thibault DALLAPORTA a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAGUR
Mme Muriel LAVault a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Michèle MOUTTE

Objet : ATELIER RELAIS A BANON – Etude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU l'article L 1611-9 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015

VU l'article D 1611-35 du Code Général des Collectivités Territoriales créée par le Décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévus par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015.

CONSIDERANT l'étude d'impact pluriannuelle concernant le projet d'aménagement d'un atelier relais à BANON.

n° 2022/37

Objet : ATELIER RELAIS A BANON – Etude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

PREND ACTE de la présentation, conformément aux dispositions de l'article L1611-9 du Code Général des Collectivités territoriales, de l'étude d'impact pluriannuel sur le budget de fonctionnement relative au projet de la communauté de communes consistant dans l'aménagement d'un atelier relais à BANON

DIT que la dite étude d'impact pluriannuel est jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré à AUBENAS-LES-ALPES les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

ETUDE D'IMPACT PLURIANNUEL SUR LES DEPENSES DE DE FONCTIONNEMENT

Fondement juridique

Aux termes des dispositions de la loi N° 2015-991 codifiées sous l'article L 1611-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le décret N°2016-892,

L'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement doit être établie pour tout projet d'opérations exceptionnelles d'investissement lorsque, pour les collectivités territoriales dont la population est supérieure à 5 000 habitants le projet d'investissement représente 100 % des recettes réelles de fonctionnement du budget consolidé ; c'est-à-dire budget principal et budget annexe.

Capacité financière de la communauté

Le compte administratif 2021, corroboré par le compte de gestion révèle une recette du **budget principal**, qui s'élève à la somme de 2 429 100,98€

Et même si la section d'investissement accuse un déficit de 43 155,62 € le résultat positif du budget atteint la somme de 2 385 945,36€

Quant au budget économie le solde positif s'élève à la somme de 591 635,65€.

Ainsi, un excédent global de plus de 2 977 581,01 €, la communauté est tout à fait en mesure de porter et d'engager le projet.

Désendettement

L'épargne brute dégagée par la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon, permet d'établir à 22 mois sa capacité de désendettement.

La situation financière du groupement lui permet, sans difficulté, de prendre en compte ce projet comme d'autres sans que cela altère ses finances ne compromette d'autres projets futurs.

Le projet

La communauté de Haute-Provence Pays de Banon a engagé le projet d'aménagement d'un hangar acheté sur la commune de Banon et qu'elle destine à l'accueil d'une entreprise spécialisée dans la fabrication du vinaigre balsamique.

Projet évalué à la somme de 1 100 000 €, pour lequel le conseil de communauté a sollicité un financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Contenu du projet

Le projet dont il s'agit, qui relève du budget économie, vise, une fois encore, à soutenir la création et le développement d'activités créatrices d'emplois.

La communauté intervient, après acquisition de bâtiments en friche, située sur le territoire de la commune de Banon, pour accueillir l'entreprise précitée.

Le territoire dont il s'agit continue de subir les conséquences de la démilitarisation du plateau d'Albion.

Le chômage, très important, touche en particulier les femmes, souvent, par manque de formation.

La première expérience dans ce secteur, avec le soutien actif de l'État, avait consisté à l'acquisition d'un bâtiment à l'état de friche qui, après travaux d'aménagement, a permis d'accueillir une société spécialisée dans la fabrication de confiseries ce qui a permis la création de quinze emplois.

C'est donc dans la continuité de cette démarche que se situe le projet de Provence Pays de Banon

Une expérience qui a fait ses preuves

Depuis plus de 25 années, la Communauté de Haute-Provence aujourd'hui fusionnée avec celle du Pays de Banon a réalisé des opérations identiques à l'actuel projet.

Il en résulte des résultats extrêmement probants, notamment dans le parc d'activités de PITAUGIER où ont été créés environ 350 emplois.

Au reste, une partie des activités installées dans le parc exporte leur production à l'étranger, aux États-Unis, en Chine, au Japon et dans les pays scandinaves.

La majeure partie des activités sont tournées vers les senteurs et saveurs secteur privilégiées par les élus de la communauté.

Modalités de financement du projet

Le projet est évalué à 1 100 000 € et d'ores et déjà, le conseil régional a décidé d'accorder un financement sous forme d'une subvention d'un montant de 75 000 €.

Par ailleurs, l'État est sollicité, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de subventions de 250 000 €.

C'est donc un autofinancement de 750 000 € que devra supporter la Communauté de Haute-Provence Pays de Banon sous réserve que des surprises ne surviennent en raison de la situation conjoncturelle.

Les conséquences sur le fonctionnement

Le futur locataire occupera les lieux moyennant une redevance égale aux annuités d'un équivalent emprunt ; aussi aucune incidence majeure n'interviendra sur le budget.

En 2022 et 2023, dans le cadre d'une autorisation de programmes avec crédits de paiement, il y aura mobilisation de la trésorerie pour cette opération ; toutefois celle-ci représente un montant régulier de 3 millions d'euros qui permet sans difficulté d'absorber l'investissement.

Résultats attendus du projet

La création d'emplois est l'élément majeur de l'action communautaire notamment avec ce projet qui ne nécessite pas une main-d'œuvre spécialisée.

Par ailleurs, malgré des réformes fiscales qui depuis 20 ans sont très pénalisantes pour les collectivités, subsistent la contribution foncière des entreprises et le foncier bâti dont le produit progressera avec les investissements ainsi programmés.

Conclusions

Le projet engagé par la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon comprend de nombreux avantages ; tout d'abord, il fait usage de bâtiments existants en nature de friche ce qui évite ainsi d'empiéter sur des terrains agricoles, il permet ensuite d'encourager la création d'emplois en général sur le territoire communautaire et en particulier dans le Pays de Banon et enfin, à court terme, il permet d'accroître les bases fiscales et le produit qui résulte pour cette même collectivité.